

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2021-11
du 11 Octobre 2021**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 9 septembre 2021 au 31 octobre 2021, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
17 septembre 2021	Hamburgers	5 euros
8 octobre 2021	crêpes	4 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 12 OCT. 2021
Notifiée le : 12 OCT. 2021
Affichée le : 12 OCT. 2021

